

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SPACE HUB CI — DMG CONSEILS SARLU

Version en vigueur à compter du 1er mai 2026

PRÉAMBULE

Space Hub CI est un espace de coworking premium exploité par DMG CONSEILS SARLU, situé à Angré Nouveau CHU, Abidjan, Côte d'Ivoire. L'accès aux locaux et aux services de Space Hub CI implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et du Règlement Intérieur, sans réserve ni restriction.

Ces règles s'appliquent à toute personne physique ou morale utilisant les espaces de Space Hub CI, qu'elle soit cliente abonnée, cliente occasionnelle, invitée ou visiteur, ci-après désignée "l'Utilisateur".

PARTIE I — CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Article 1 — Accès aux espaces

1.1 L'accès aux espaces de coworking est conditionné à la conclusion d'un contrat d'abonnement ou à la réservation et au paiement préalable d'une prestation ponctuelle (journée, heure de salle).

1.2 Les horaires d'accès standard sont les suivants :

Offre	Jours d'accès	Horaires
Hub Flex	Lundi au vendredi	08h00 — 18h00

Offre	Jours d'accès	Horaires
Hub Desk	Lundi au vendredi	08h00 — 18h00
Hub Private	7 jours sur 7	24h/24
Domiciliation	Sur rendez-vous	08h00 — 18h00
Salles de réunion	Lundi au dimanche	08h00 — 22h00

1.3 Tout accès en dehors des horaires prévus doit faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de Space Hub CI, sauf pour les titulaires de l'offre Hub Private.

Article 2 — Réservation et paiement

2.1 Les réservations de salles de réunion (HubBoard, Meeting Room, Grande Réunion) s'effectuent par téléphone, email ou via le site spacehubci.com. Toute réservation n'est confirmée qu'après réception du paiement intégral ou d'un acompte de 50% pour les réservations d'une journée complète.

2.2 En cas d'annulation par l'Utilisateur une semaine avant la prestation, l'acompte versé est intégralement remboursé. En deçà de une semaine, l'acompte est conservé à titre d'indemnité d'immobilisation.

2.3 Space Hub CI se réserve le droit de modifier ses tarifs avec un préavis de trente (30) jours. Les contrats en cours ne sont pas affectés par une modification tarifaire avant leur terme.

Article 3 — Responsabilité de Space Hub CI

3.1 Space Hub CI s'engage à mettre à disposition des locaux propres, sécurisés et fonctionnels, et à maintenir en état de bon fonctionnement les équipements mis à disposition (WiFi, climatisation, équipements TV, cuisine).

3.2 Space Hub CI ne peut être tenue responsable des dommages indirects, pertes de données, pertes d'exploitation ou préjudices commerciaux subis par l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation des espaces.

3.3 En cas de force majeure (coupure d'électricité prolongée, catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative), Space Hub CI est dégagée de toute obligation de prestation sans indemnité, et s'engage à informer les clients dans les meilleurs délais.

Article 4 — Protection des données personnelles

4.1 Les informations personnelles collectées lors de la souscription (nom, prénom, email, téléphone, RCCM) sont utilisées exclusivement pour la gestion de la relation commerciale et ne sont pas cédées à des tiers.

4.2 L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en adressant une demande écrite à spacehubci@gmail.com.

PARTIE II — RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 5 — Comportement général

L'espace de coworking est un lieu de travail partagé. Chaque Utilisateur est tenu d'adopter un comportement respectueux envers les autres occupants, le personnel de Space Hub CI et les équipements. Le respect mutuel est la règle fondamentale de la communauté Space Hub CI.

Article 6 — Bruit et nuisances sonores

6.1 Les conversations téléphoniques prolongées doivent être conduites dans les espaces dédiés (couloir, balcon) ou dans les salles de réunion, afin de ne pas perturber les autres occupants de l'open space.

6.2 L'utilisation de haut-parleurs, la diffusion de musique ou de vidéos sans écouteurs sont interdites dans les espaces communs.

Article 7 — Utilisation des équipements

7.1 Les équipements mis à disposition (imprimantes, écrans TV, tableau blanc, cuisine) sont à usage collectif. Chaque Utilisateur est tenu de les laisser en état de propreté et de bon fonctionnement après utilisation.

7.2 Toute panne ou dysfonctionnement doit être signalé immédiatement à l'équipe de Space Hub CI. L'Utilisateur qui cause une dégradation par négligence ou mauvais usage est tenu d'en assumer les frais de réparation ou de remplacement.

7.3 L'utilisation du réseau WiFi à des fins illicites (téléchargement de contenus protégés, activités frauduleuses) est strictement interdite et engage la responsabilité exclusive de l'Utilisateur.

Article 8 — Espaces communs et cuisine

8.1 La cuisine est un espace partagé. Chaque Utilisateur est tenu de nettoyer la vaisselle et les ustensiles utilisés immédiatement après usage, et de ne pas laisser de nourriture dans les espaces communs.

8.2 Les aliments conservés au réfrigérateur doivent être clairement identifiés (nom, date). Space Hub CI procède au nettoyage du réfrigérateur chaque vendredi ; tout aliment sera retiré.

8.3 La consommation d'alcool est interdite dans les locaux, sauf dans le cadre d'un événement organisé avec l'accord préalable de Space Hub CI.

Article 9 — Sécurité et accès

9.1 Chaque Utilisateur est responsable de la sécurité de ses affaires personnelles. Space Hub CI ne saurait être tenue responsable des vols ou pertes d'objets dans les espaces communs.

9.2 Les clés remis aux abonnés sont strictement personnels et ne peuvent être communiqués à un tiers. Toute perte doit être signalée immédiatement.

9.3 Les visiteurs extérieurs doivent être annoncés et accompagnés par l'Utilisateur qui les reçoit. Leur présence dans les locaux est limitée à la durée de la réunion.

9.4 En cas d'évacuation d'urgence, les Utilisateurs sont tenus de suivre les consignes du personnel de Space Hub CI et de quitter les locaux par les sorties indiquées.

Article 10 — Activités interdites

Sont strictement interdits dans les locaux de Space Hub CI :

- L'affichage de documents, publicités ou matériels promotionnels sans autorisation ;
- L'introduction d'animaux domestiques ;
- Le tabagisme (les locaux sont intégralement non-fumeurs) ;
- Toute activité illicite, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Article 11 — Sanctions

En cas de manquement au présent règlement, Space Hub CI se réserve le droit, selon la gravité des faits :

- D'adresser un avertissement écrit à l'Utilisateur ;
 - De suspendre temporairement l'accès aux locaux ;
 - De résilier le contrat d'abonnement sans préavis ni remboursement en cas de manquement grave ou répété.
-

ACCEPTATION

En accédant aux locaux ou en souscrivant à une offre de Space Hub CI, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et du Règlement Intérieur et s'engage à les respecter.
